



Championnat de la Fédération des clubs Français de Tchoukball (FFTB)

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

La pérennisation et le développement du Championnat et de la Coupe de la fédération des Clubs Français de Tchoukball a pour but de dynamiser encore davantage la pratique du Tchoukball en France.

Un formulaire d'inscription au championnat et à la coupe est transmis aux clubs et associations via le site internet de la FFTB, il doit être retourné à la commission compétitions accompagné du règlement (le règlement se fera uniquement par virement ou chèque) au plus tard à la date du 15 septembre pour valider leurs inscriptions. **Passé cette date, les clubs ne pourront plus s'inscrire et participer aux compétitions.**

En début de saison, la commission compétitions de la FFTB valide et communique, avant le 5 octobre ses décisions ainsi que les lieux et les dates des différentes compétitions.

Article 1 – Organisation Générale

- Le championnat se déroule en 2 phases :

Phases aller- retour (au sein des divisions) + Phase de Play-off / Classement

Article 1.1 – Divisions

Le championnat national FFTB est structuré en plusieurs divisions, nommées :

- Division 1 (D1)
- Division 2 (D2)
- Division 3 (D3)
- etc.

Chaque division est composée de **6 équipes au maximum**, sauf la division la plus basse, qui peut accueillir **jusqu'à 10 équipes**. Au-delà de ce nombre, une nouvelle division est créée.

Article 1.2 – Constitution Initiale des Divisions

Pour la saison 2025-2026 :

- La **D1** est composée des **6 premières équipes Hexagonales** (1 seule équipe par club).
- Les divisions inférieures sont constituées selon les classements 2024-2025 et les principes de participation.

Article 1.3 – Nombre d'équipes par club

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite. Toutefois :

- **Maximum 2 équipes par division**, sauf pour la division la plus basse où ce plafond est levé.

Article 2 – Inscriptions

Article 2.1 – Frais

- Les frais d'inscription sont de **50 € par équipe**.
- Le paiement est exigé avant la première phase du championnat.

Article 2.2 – Nouvelles équipes

- Toute nouvelle équipe débute **dans la division la plus basse**.

Article 2.3 – Ententes

- Les ententes entre **2 clubs maximum** (ou clubs d'une même ligue régionale) sont autorisées.
- Une entente est considérée comme **une nouvelle équipe**.
- En cas de dissolution de l'entente, les clubs doivent désigner l'équipe conservant la place. À défaut d'accord, **toutes les équipes seront rétrogradées en division la plus basse**.
- Article 3 – Gestion des Effectifs

Article 3.1 – Déclaration

- Chaque club doit envoyer la liste de ses effectifs **au moins deux semaines avant la première compétition** à la Commission Compétition. Cette liste pourra être utilisée pour la vérification des licences. Mais chaque joueur et joueuse devra être en capacité de présenter sa licence chaque jour de compétition. Pour rappel chaque joueur ou joueuse doit avoir une licence à jour pour pouvoir jouer.

Cette liste sera également utilisée pour contrôler les mouvements (ou mutations) des joueurs et joueuses entre plusieurs équipes d'un même club.

Article 3.2 – Mouvements / Mutations de joueurs

- Promotion vers une division supérieure : autorisée **entre deux week-ends différents**.
- Il sera possible de rétrograder (ou de changer d'équipe dans une même division) des joueurs avec un maximum de 3 déplacements dans la saison. **Mais sur des week-ends de compétitions différentes**.
- **Les nouveaux joueurs** peuvent être ajoutés tout au long de la saison.

Article 4 – Ligue Réunionnaise de Tchoukball (LRTB)

Les clubs de la LRTB sont libres de présenter des équipes sur l'ensemble du championnat. Cependant étant conscient de la difficulté d'organisation que cela représente, la FFTB propose de poursuivre l'accord existant.

- Les 2 premières équipes du championnat régional LRTB sont invitées à la **journee des play-offs** du championnat national FFTB.
- Elles participent aux **play-offs** avec les 4 meilleures équipes de D1 pour disputer le titre de Champion de France.

Article 5 – Format de la Compétition

Article 5.1 – Division 1

- 1ère journée : matchs aller (5 matchs par équipe)
- 2e journée : matchs retour (5 matchs par équipe)

Un premier classement sera établi et un champion de la D1 sera annoncé. **Il sera nommé le classement de la saison régulière.**

- 3e journée :
 - **Play-offs** : 6 équipes (4 meilleures de D1 + 2 de LRTB) → Champion de France
 - **Matchs de barrages** : les 2 dernières équipes de D1 affrontent les meilleures de D2

Article 5.2 – Division 2 et suivantes

- Jusqu'à 6 équipes : 1 poule
- 7 à 10 équipes : 2 poules (constitution par simple tirage au sort)
- 11 à 12 équipes : D2 + D3
- +12 équipes : la commission compétition sera en charge de trouver la meilleure solution pour faire la répartition.

Pour chaque division :

- 1ère journée : matchs aller
- 2e journée : matchs retour

Un premier classement sera établi et un champion de la D2 (et de la D3 si elle existe) sera annoncé. **Il sera nommé le classement de la saison régulière**

- 3e journée :
 - **Matchs de montée** : les 2 premières (s'il y a plusieurs poules, ce chiffre peut évoluer) affrontent les 2 dernières de la division supérieure

- **Matches de maintien** : les 2 dernières affrontent les meilleures de la division inférieure

Article 5.3 – Cas de forfait

- Une équipe forfait en amont des play-offs ou matchs de barrages ne sera pas remplacé et sera classée **dernière** de son groupe.

Article 5.4 – Saisons suivantes

- Dès 2026-2027, plusieurs équipes d'un même club pourront être en D1.
- La composition des divisions évoluera selon les résultats des play-offs et des matchs de classement de la saison précédente.

Division 1 :

Les 4 équipes des play offs + 2 équipes ayant terminées à la 1er et 2e places des matchs de classement de la D2.

Division 2 :

Les 2 équipes des matchs de classement (D1/D2) ayant fini aux dernières places de ceux-ci.

Les équipes du milieu de classement de la saison précédente n'ayant pas participé au week-end de classement.

Les 2 équipes ayant terminé à la 1er et 2e places des matchs de barrages de la division inférieure.

Etc....

Article 6 – Lieux et Dates

- Les compétitions se tiendront idéalement en un **lieu centralisé** (ex. : CREPS de Bourges).
- Dates fixes :
 - Novembre : Phase aller
 - Mars : Phase retour
 - Mai : Play-offs et barrages

Article 7 – Arbitrage

- Chaque équipe doit fournir **3 arbitres de niveau N2** par week-end.
- Les nouvelles équipes ont **4 ans** pour se conformer à cette obligation.
- Pour les détails voir règlement arbitrage.

Article 8 – Règlement de Jeu

L'ensemble des règles officielles sont consultables sur le site internet de la fédération.

- Format des matchs : 7 vs 7, 3 x 15 min, 2 à 5 min de pause entre tiers
- 12 joueurs + 3 officiels sur la feuille de match. Une équipe peut donc venir avec plus de 12 joueurs. Seulement elle devra en inscrire au maximum 12 à chaque match. Les joueurs non notés sur la feuille de match ne pourront ni rester sur le banc ni rentrer sur le terrain.
- **Sur le terrain, la mixité** est obligatoire. Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par la sortie du terrain d'un joueur de l'équipe fautive. Avant d'appliquer la pénalité, l'arbitre invite l'équipe fautive à remédier immédiatement à la situation. Si elle obtempère, la pénalité n'est pas appliquée, et un coup-franc est accordé à l'équipe non fautive.
- Tenue : Chaque équipe s'engageant au championnat se présentera lors des rencontres avec un maillot commun et l'équipement nécessaire pour une bonne pratique du Tchoukball. Le logo du club, le numéro (de 1 à 99, tout autre numéro ne sera pas valide), le nom du joueur devra apparaître de manière lisible (Le nom du joueur n'est pas une obligation mais est fortement conseillé).

Article 9 – Conditions de participation

- Joueurs licenciés uniquement (15 ans minimum). Licence à jour et payé.
- Un joueur ne peut jouer que pour **un seul club** par saison
- Dérogation possible en cas de déménagement. Pour cela contacter la commission compétition.
- Tout joueur non licencié, non inscrit, ou non déclaré est **inéligible aux matchs et à l'arbitrage, ainsi qu'au coaching ou tout autre fonction lors d'un match.**
- **Les effectifs** des équipes seront définis en début de saison. (**voir article 3.1**)

Article 10 – Classement et points

- En cas de forfait général d'une équipe en phase aller et retour, l'équipe est classée en dernière position, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général.
- En cas de forfait général en phase de classement / play off, l'équipe est classée en dernière position de son groupe, ex-aequo avec toute autre équipe exclue ou forfait général.
- Un classement est établi au sein de chaque Division quand tous les matchs ont été joués.
- Au sein de chaque Division, les équipes se rencontrent 2 fois.
- Victoire : 4 pts | Nul : 2 pts | Défaite : 1 pt | Forfait : 0 pt (score 20-0)
- En cas d'égalité :

- **En cas d'égalité entre 2 équipes**, les critères de classement sont dans l'ordre : résultat des confrontations directes, différence de points générale, nombre de points marqués.

Si les équipes sont toujours à égalité, les deux équipes sont départagées par des confrontations de 5 mn jusqu'à ce que l'une des équipes l'emporte.

- **Si plus de deux clubs sont à égalité**, un classement est établi entre les équipes à égalité suivant l'ordre de priorité précisé ci dessus.

- **Si 2 équipes sont encore à égalité**, le premier point s'applique. Si plus de deux équipes sont encore à égalité, les équipes se départagent par des confrontations de 5 mn jusqu'à ce que l'une des équipes l'emporte.

Article 11 – Compétitions Européennes

- Il n'a que le Comité Directeur de la FFTB (sur avis de la commission compétition) qui peut proposer les clubs qui peuvent participer aux compétitions européennes.
 - **EWC** : 1er du championnat
 - **ESC** : vainqueur de la Coupe + 2e du championnat

Dans le cas du retrait d'une ou de plusieurs équipes qualifiées pour les compétitions européennes la commission compétition demandera aux équipes suivantes dans l'ordre du classement afin de trouver une équipe disponible. Pour l'ESC dans le classement de la Coupe en cas de forfait du 1er et du championnat en cas de forfait du 2e et pour l'EWC dans le classement du championnat.

Dans le cas de la non organisation d'une des deux compétition européenne, la commission compétition conviendra de la solution la plus adéquate. Cette proposition devra être validée par le comité directeur.

L'équipe vainqueur du championnat devra se présenter à la compétition la plus prestigieuse, l'EWC. En cas de retrait pour l'EWC, celle-ci ne pourra se présenter à l'ESC, sauf si aucune de l'ensemble des autres équipes n'est disponible.